

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Crédit Foncier Franco-Canadien ; demandant la passation d'un acte l'autorisant d'étendre ses opérations à tout le *Canada*.

De la Banque *Ville-Marie* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital social, et pour autres fins.

De *W. F. McMaster* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de Cie d'assurance Métropolitaine du *Canada* contre l'incendie.

De la Cie du chemin de fer Grand-Tronc du *Canada* ; demandant la passation d'un acte à l'effet d'empêcher l'achat de billets de passage qui ont été vendus et employés mais non marqués, et la vente subséquente des dits billets à des voyageurs, à des prix moindres que le tarif ordinaire.

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—les comptes publics du *Canada* pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1880. (*Documents de la session, No 1.*)

Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par sir *Leonard Tilley*,

Qu'à dater d'aujourd'hui, l'ordre du jour du 14 décembre dernier appelant la prise en considération de deux résolutions à l'effet d'affecter certaines sommes d'argent et certaines étendues de terres à la construction du chemin de fer du *Pacifique canadien*, aura la priorité immédiatement après les affaires de routine et les réponses aux interpellations ; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour considérer certaines résolutions proposées, octroyant la somme de vingt-cinq millions de piastres, et affectant vingt-cinq millions d'acres de terres conformément aux termes du contrat concernant le chemin de fer du *Pacifique canadien*.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures demie P.M.

*Sept heures demie P.M.*

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie canadienne du chemin de fer des rivières *Saskatchewan* et de la *Paix*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

Le comité reprend alors en considération les résolutions concernant le chemin de fer du *Pacifique canadien*.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit ;

*Samedi, 8 janvier 1881.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a fait quelques progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, que lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité comme susdit.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.